

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU

**OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
NIF 000116001715484**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL ET INTERNATIONAL RESTREINT
N° 18 / DG / ONA/2012**

L'office National de l'Assainissement lance un avis d'appel d'offres national et international restreint pour le contrôle et suivi des travaux de réalisation et d'exploitation de la station d'épuration de la ville d'ARRIS (wilaya de Batna) d'une capacité de 63 000 EqH.

Les prestations à réaliser dans le cadre de cet appel d'offre se résument comme suit :

- **Mission n°1** : Le contrôle et l'approbation des plans et études d'exécution.
- **Mission n°2** : Le contrôle technique et suivi des travaux.
- **Mission n°3** : Le contrôle de la prestation exploitation pendant la durée de garantie.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Avoir accompli au cours des dix (10) dernières années, au moins un (01) projet dans le domaine du Contrôle et suivi ou d'étude de conception de station d'épuration d'une capacité minimale de 30 000 EqH.

En cas de groupement :

- Le chef de file doit répondre à la condition d'éligibilité
- Le chef de file doit obligatoirement détenir la majorité des parts du marché.

Le retrait du Cahier des charges se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de 30 000 Dinars Algériens au compte N°00 300638 300 531 300/038 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le Cahier des charges pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du service des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA).

Sis au Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki- Alger.

Fax : 00 213 021 76. 20. 40

Les offres accompagnées des pièces exigées par le Cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres sous double pli séparé (pli technique et pli financier) en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies , et ce comme suit :

- Une enveloppe intérieure «**A**» cachetée contenant l'offre technique portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » avec nom et adresse du soumissionnaire.

ENVELOPPE A – PLI TECHNIQUE

Premier volume :

- Pièce A-01:** Une lettre de présentation du soumissionnaire ;
- Pièce A-02:** Déclaration à souscrire datée et signée ;
- Pièce A-03:** Copie du statut;
- Pièce A-04:** Copie du registre de commerce ;
- Pièce A-05:** Les bilans financiers des trois dernières années ;

- Pièce A-06:** Attestation de solvabilité bancaire ;
- Pièce A-07:** Les attestations fiscales et parafiscales et le (NIF) ;
- Pièce A-08:** Extrait de rôle apuré ou avec échéancier ;
- Pièce A-09:** Extrait du casier judiciaire ;
- Pièce A-10:** Attestation de dépôt légal des comptes sociaux ;
- Pièce A-11:** Les Pouvoirs du (ou des) signataires(s) ;
- Pièce A-12:** L'attestation de visite des lieux ;
- Pièce A-13:** L'agrément pour les soumissionnaires Algériens, ou l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
- Pièce A-14:** Une copie de la convention liant les membres du groupement s'il y a lieu et la déclaration du mandataire commun pilote.
- Pièce A-15:** La déclaration de probité ;

NB : En cas de groupement, toutes les pièces sus citées doivent être fournies par chacun des membres à l'exception de la pièce A14.

Deuxième volume :

- Pièce A-16:** L'instruction aux soumissionnaires paraphée ;
- Pièce A-17:** Le Cahier des Clauses Administratives Générales et Financières (signé et paraphé) ;
- Pièce A-18:** Les références professionnelles et attestations de bonne exécution;
- Pièce A-19:** Le mémoire technique.

LA DEUXIEME ENVELOPPE INTERIEURE (B) dûment cachetée intitulée :

« Offre Financière »

**CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION ET
D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE LA VILLE D'ARRIS (W. BATNA)**

- Pièce B-01:** La Soumission datée et signée.
- Pièce B-02:** Le Bordereau des prix daté et signé,
- Pièce B-03:** Le Détail estimatif et quantitatif daté et signé,
- Pièce B-04:** Le Sous détail des prix daté et signé.
- Pièce B-05:** La justification de la part transférable.

Ces deux enveloppes « **A** » et « **B** » seront dans une troisième enveloppe extérieure « **C** » qui devra être anonyme et comporter obligatoirement la mention suivante :

**« OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT »
« APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL RESTREINT »
« SOUMISSION POUR LE CONTROLE ET
SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION ET D'EXPLOITATION DE LA STATION
D'EPURATION DE LA VILLE D'ARRIS»
« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »**

La durée de la préparation des offres est fixée à 60 jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou BOMOP.

La date limite de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres avant **09h 30**.

L'ouverture des plis se fera le même jour à **10 heures**, au siège de la zone d'Alger.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois et ce à compter de la date de l'ouverture des plis.